

Prix Guy Carcassonne 2025 du meilleur article constitutionnel

En partenariat avec Le Monde et la revue Pouvoirs

Règlement

Article 1 - Objet

Le Prix Guy Carcassonne récompense chaque année l'auteur d'un article de presse inédit de 5 000 caractères maximum espaces compris (hors titre) portant sur une question constitutionnelle, *lato sensu*, liée à l'actualité française ou étrangère. Cet article doit aider à faire comprendre au plus grand public les enjeux juridiques, politiques, et sociaux posés par cette question constitutionnelle.

Article 2 - Jury

Le Prix Guy Carcassonne est décerné par un jury constitué, a minima, d'un membre, respectivement du comité de rédaction de la revue *Pouvoirs* et du Club des juristes, d'un membre de la rédaction du journal *Le Monde*, de journalistes, de professeurs de droit public ou science politique et de représentants institutionnels.

Article 3 - Récompense

Le Lauréat est destinataire d'un chèque de 1 500 € par le Club des juristes. Son article est, en outre, publié dans le journal *Le Monde* et sur les sites internet de la revue *Pouvoirs* et du Club des juristes.

Article 4 - Candidatures

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 12 janvier 2025 Les candidatures reçues après la date limite ne seront pas examinées par le jury.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés *via* le formulaire dédié disponible sur le site du Club des juristes et transmis à l'adresse suivante : prixguycarcassonne@leclubdesjuristes.com

Ils doivent impérativement comprendre :

- Les coordonnées du candidat : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone ;
- Le titre de l'article;
- L'article dans le champ du formulaire prévu à cet effet, ne dépassant pas les 5 000 caractères.

Les candidats ne peuvent déposer qu'un seul dossier de candidature.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les contraintes de forme (format, nombre de caractères, etc.) ne seront pas pris en considération.

Article 5 - Présélection

Les articles sont transmis à tous les membres du jury. Chaque membre du jury attribue à chaque article la note de A, B ou C.

Les articles recevant au moins 3 A font l'objet d'une discussion entre les membres du jury.

La délibération du jury se fait à huis clos.

Article 6 - Délibération

L'essai remportant le plus grand nombre de suffrage est lauréat du Prix Guy Carcassonne est acquise. En cas d'égalité entre plusieurs œuvres, l'essai primé sera celui ayant obtenu 2/3 des suffrages.

Article 7 - Remise du Prix

Une remise du Prix est organisée le 12 février 2025 sur Paris.

Le lauréat sera informé par téléphone par le Club des juristes.

Lors de cette remise, le nom du lauréat sera rendu public et des photographies seront effectuées afin d'être publiées sur les différents médias partenaires et du Club des juristes.